

Votre facture en détail

Document à conserver 5 ans

Index

Ancien index		Nouvel index	
Estimé du 03/09/2023	Heures pleines Heures creuses	Estimé du 03/11/2023	Heures pleines Heures creuses
	40 17		919 394

Consommation HT

En cas d'absence de relevé, les consommations sont estimées sur la base de ses consommations antérieures pour une même période, ou à défaut, à partir des consommations constatées pour ce même tarif

Du 16/10/2023 au 03/11/2023

Du 04/09/2023 au 15/10/2023

Option tarifaire	Assiette	Prix unitaire	240,35 €
Heures Pleines	274 kWh	0,218200 €/kWh	59,79
Heures Creuses	117 kWh	0,176800 €/kWh	20,69
Heures Pleines	605 kWh	0,197000 €/kWh	119,18
Heures Creuses	260 kWh	0,156500 €/kWh	40,69

Abonnement HT

Du 15/11/2023 au 14/01/2024

Du 16/10/2023 au 14/11/2023

60 jour(s)	23,485000 €/mois	46,97
-29 jour(s)	23,011667 €/mois	-22,24
29 jour(s)	23,485000 €/mois	22,70

Total hors toutes taxes

287,78 €

Taxes et contributions HT

Le prix unitaire des taxes locales est de 0,00078 €/kWh auquel chaque collectivité applique un coefficient multiplicateur de 4,25 pour les départements et de 4 à 8,50 pour les communes

Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)

Contribution Service Public Electricité (CSPE)

36,50 €	21,93 %	8,00
1 256 kWh	0,001000 €/kWh	1,26

Total hors TVA

297,04 €

TVA

La TVA à taux réduit s'applique sur l'abonnement et la CTA, la TVA à taux normal sur les consommations, services, prestations, redevances, CSPE et taxes locales

TVA taux normal

TVA taux réduit

241,61 €	20,00 %	48,32
55,43 €	5,50 %	3,05

Total facture TTC

348,41 €

Le prix unitaire de l'abonnement et de la consommation tient compte du coût de l'acheminement de l'énergie.

Pour consulter les prix, rendez-vous sur www.soregies.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits sur www.energie-info.fr, le service d'information des pouvoirs publics (n° vert 0800 112 212, appel gratuit depuis un poste fixe).

En cas de réclamation, contactez votre accueil clientèle dont les coordonnées figurent sur le recto de la facture.

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par courrier : Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09.

Dans les offres vendues par SOREGIES, le volume de CO² est de 124,96 g/kWh et les déchets radioactifs générés sont de 1,99 mg/kWh. La part de l'énergie primaire est de 72,86% nucléaire, 5,59% renouvelable (dont 1,44% éolien, 2,66% photovoltaïque, 0,32% hydraulique, 0,02% géothermie, 1,15% biomasse), 5,40% charbon, 14,94% gaz, 0,76% fioul et 0,44% autres fossiles.

Comment payer vos factures :

- Par TIP (Titre Interbancaire de Paiement)
- Par carte bancaire en agence, par téléphone ou par internet
- Par chèque établi à l'ordre de SOREGIES SEML en joignant le TIP non signé à votre envoi
- En espèces en agence en présentant le TIP
- Par prélèvement automatique
- Par mensualisation

Nos coordonnées bancaires : Banque : CRCAM DE LA TOURAINE ET DU POITOU - Titulaire : SOREGIES SEML
BIC : AGRIFRPP894 - IBAN : FR76 1940 6370 1581 4778 4800 119